LA FRANÇAISE
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

128, boulevard Raspail 75006 Paris
Tél. : 01 53 62 40 60 · Fax : 01 44 56 11 03
Sociétés civiles de placement immobilier à capital variable

SCPI

ORDRE DE RETRAIT DE PARTS

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme ☐ M. et Mme ☐ Indivision N° de siret Code associé

	Monsieur	***Madame***
Nom		
Nom de jeune fille *(Pour les femmes mariées)*		
Prénoms *(Dans l'ordre de l'état civil)*		
Né(e) le *(jj/mm/aaaa)*		
Lieu de naissance		
	Joindre impérativement une copie de la carte d'identité	**Joindre impérativement une copie de la carte d'identité**

Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Pacsé(e)

Régime matrimonial : ☐ Communauté légale ☐ Séparation de biens ☐ Autre (à préciser) .....

Adresse N° Rue

Ville

Code postal Tél. :

Adresse mail :

Prie la Société de gestion de procéder au retrait des parts suivantes dont je suis propriétaire

Je reconnais que le retrait, conformément aux statuts, n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription correspondante et que sa valeur est égale au prix net des frais de souscription payés par la contrepartie. Je charge la Société de gestion de procéder aux opérations suivantes : inscription sur le registre, annulations des parts, paiement à la valeur de retrait

Nom de la SCPI	Nombre de parts[1]	Valeur retrait unitaire

- Si vous avez divorcé depuis l'acquisition de ces parts, joindre une copie du jugement du divorce.
- Dans le cas du décès de l'un des conjoints depuis l'acquisition de ces parts, joindre une copie de dévolution successorale et le justificatif d'attribution de partage.

[1] Les parts, objets de cet ordre, doivent être libres de tout nantissement (joindre s'il y a lieu la main levée du nantissement)

Important : En cas de plus-value imposable constatée lors de retrait, il est rappelé que le paiement de l'impôt à acquitter demeure de la seule responsabilité du signataire du présent ordre.

Fait à . . . . . le . . . . . .

Signature(s) MANUSCRITE(S) obligatoire(s)***

IMPORTANT : * Cochez la case correspondante.
** Titulaire en nom propre : signature du titulaire.
Titulaire en communauté : signature obligatoire des deux époux.
Titulaire en indivision : signature de tous les indivisaires ou de leur représentant.
Titulaire en démembrement de propriété : signature du nu-propriétaire et de l'usufruitier.
Les sociétés (SCI, SA, etc.) doivent justifier des pouvoirs autorisant le signataire à effectuer ce retrait (cf. statuts et/ou déliberations ad hoc).
En cas de porte-fort, apposer le cachet de l'Etude et la signature du notaire.
*** Merci de télécharger l'ordre de retrait, de le signer de manière manuscrite et de le numériser avant envoie.

Juillet 2023